

Extrait du registre des délibérations

Séance du 3 Avril 2025

Le 3 Avril 2025 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de MUSSARD Anthony Maire

Présents : M. MUSSARD Anthony, Maire, Mmes : DAVID Julie, DESCHAMPS Anne-Cécile, HIRON Chantal, KRAMAROV Pascale, MALHERBE Martine, PAINEAU Catherine (a quitté la salle à 21h40), VEAUDECENNE Marie-Laure, MM : AINÉ Sébastien, CADORET Jérôme, MARTIN David, PERTHUIS Jean-David, PLANTAIS Gérard

Excusés :

STORNI Jacqueline procuration à KRAMAROV Pascale, HOULBERT Cédric procuration à PERTHUIS Jean-David, JOYAU Maryline procuration à MALHERBE Martine, LEROUGE Nathalie procuration à CADORET Jérôme, LOUTELLIER Jean-Claude.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 13

Date de la convocation : 21/03/2025

Date d'affichage : 21/03/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le : 09/04/2025

et publication ou notification du : 09/04/2025

A été nommé(e) secrétaire : KRAMAROV Pascale

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Avenants travaux réhabilitation groupe scolaire
Budget principal : Approbation compte administratif / compte gestion 2024
Budget principal : approbation Affectation de résultat 2024
Budget principal : approbation Budget primitif 2025
Budget Village Vacances : approbation compte de gestion / compte administratif 2024
Budget Village Vacances : approbation affectation de résultat 2024
Budget Village Vacances : approbation BP 2025
Budget Production électricité : Approbation Compte administratif / compte de gestion 2024
Budget Production électricité : Approbation affectation de résultat 2024
Budget Production électricité : approbation BP 2025
Budget assainissement : Approbation compte administratif / compte de gestion 2024
Budget assainissement : approbation affectation de résultat 2024
Budget assainissement : approbation BP 2025
Budget lotissement La Coire : approbation Compte administratif / compte de gestion 2024
Budget Lotissement La Coire : approbation affectation de résultat 2024
Budget Lotissement La Coire : approbation BP 2025
2024-04-031 - Vote Taux imposition 2025

Validation compte-rendu séance du 06/02/2025 : pour : 16 / contre : 0 / abstentions : 1

réf : 2025-04-015 Avenants travaux réhabilitation groupe scolaire

M. Cadoret présente les avenants suivants :

SABIN	lot 2	avenant 6		HT	TTC
maçonnerie			Enduit sur tableau de porte RDC	427,20 €	512,64 €
			Total	427,20 €	512,64 €

Le marché lot 02 passe de 181 729.12 € HT à 182 156.32 € HT soit 218 587.58 € TTC.

LEROI	lot 6	avenant 1		HT	TTC
Menuiserie			Plinthes sur RDC non prévu au départ (Cf. précédent avenant des sols RDC) 130 ml	2 109,90 €	2 531,88 €
			Total	2 109,90 €	2 531,88 €

Le marché lot 06 passe de 67 000 € HT à 69 109.90 € HT soit 82 931.88 € TTC.

LESSINGER	lot 7	avenant 2		HT	TTC
Plaquiste			Cloisonnement sous escalier Bât A pour répondre normes PMR	645,00 €	774,00 €
			Total	645,00 €	774,00 €

Le marché lot 07 passe de 164 582.15 € HT à 165 227.15 € HT soit 198 272.58 € TTC

HAMROUNI	lot 9	avenant 4		HT	TTC
Peinture			Ragréage supplémentaire classe 4 au R+1	208,50 €	250,20 €
			Toile de verre sur mur refend salle enseignants / bureau Direction	242,40 €	290,88 €
			Total	450,90 €	541,08 €

Le marché lot 09 passe de 69 685.14 € HT à 70 136.04 € HT soit 84 163.25 € TTC

SIITEL	lot 11	avenant 3		HT	TTC
Électricité			Sonnerie fin de cours / alarme PPMS	984,85 €	1 181,82 €
			Détecteur façade Bat A	395,55 €	474,66 €
			Eclairage Auvent accès rue de Verdun	254,60 €	305,52 €
			Total	1 635,00 €	1 962,00 €

Le marché lot 11 passe de 114 297.61 € HT à 115 932.61 € HT soit 139 119.14 € TTC

Après discussion, le conseil municipal,

VALIDE ces avenants,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

M. le Maire annonce qu'une visite pour les habitants sera proposée. Une visite pour les élus est fixée. Mme PAINEAU demande s'il y'a des informations concernant les subventions. M. le Maire répond que M. le Préfet n'a pas apporté de réponse complémentaire lors de leur dernière rencontre fin mars.

réf : 2025-04-016 Budget principal : Approbation compte administratif / compte gestion 2024

M. le Maire donne lecture du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2024 aux Membres du Conseil Municipal.

Le compte administratif s'arrête de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

- Recette : 2 763 566.30 €,
- Dépenses : 2 043 714.17 €,
- Excédent 2024 : 719 852.13 €,
- Excédent de fonctionnement de n-1 : 452 084.28€,

Le résultat de fonctionnement de l'année est **un excédent de fonctionnement de 1 171 936.41 €**

Section d'investissement :

- Recette : 1 659 557.73 €,
- Dépenses : 2 175 629.21 €,
- Déficit 2024 : -516 071.48 €,
- Déficit d'investissement n-1 : -263 452.22 €,

Le résultat d'investissement de l'année est **un déficit d'investissement de -779 523.70 €**

M. le Maire précise que face aux dépenses des charges de personnels, des recettes ont été perçues (remboursement assurances des arrêts maladie). M. le Maire précise que l'ensemble des budgets ont été présentés à M. LAMULLE, conseiller aux décideurs Locaux.

Le compte administratif 2024 de la commune est conforme au compte de gestion de la trésorerie.

Monsieur le Maire se retire. M. CADORET, Adjoint prend la présidence afin de mettre au vote le CA, et le compte de gestion 2024 du budget principal de la commune.

Après avoir délibéré,

le Conseil municipal approuve le Compte Administratif 2024 et le compte de gestion 2024

Vote à mains levées : pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 3

réf : 2025-04-017 Budget principal : approbation Affectation de résultat 2024

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CUMULÉ COMPTE ADMINISTRATIF 2023	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 AU COMPTE 1068 EN 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE COMPTE ADMINISTRATIF 2024	INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATIONS D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE (le cas échéant)	RESTES A RÉALISER	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVEST	-263 452,22		-516071,48		1 468 065,62 1 920 954,54	452 888,92	-326 634,78
FONCT	452084,28		719852,13				1 171 936,41

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024	1 171 936,41
Affectation du résultat :	
Affectation <u>obligatoire</u> à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (c/.1068)	326 634,78
Affectation <u>facultative</u> complémentaire en réserves (c/.1068)	
Total affecté au c/.1068 en 2025 :	326 634,78
Excédent à reporter (ligne 002) en recettes de fonctionnement	845 301,63
Résultat d'investissement à inscrire au budget 2025	
	en dépenses au 001 (déficit)
	en recettes au 001 (excédent)
779 523,70	
0,00	
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,
APPROUVE l'affectation de résultat 2024.

Vote à mains levées : Pour : 14 / Contre : 00 / Abstention : 03).

réf : 2025-04-018 Budget principal : approbation Budget primitif 2025

M. le Maire donne lecture du budget primitif 2025 aux membres du Conseil Municipal :

- Section de fonctionnement : 3 524 942,12 €
- Section d'investissement : 6 896 389,32 €

M. PLANTAIS demande des informations complémentaires concernant le capital restant dû et le taux de désendettement de la commune.

Mme PAINEAU demande si l'intégralité des emprunts est absorbable.

M. le Maire précise que M. CAVALERIE de la Banque des Territoires et M. LAMULLE ont affirmé que la totalité des emprunts passent en terme d'indicateur de taux de désendettement. M. le Maire précise qu'il y'a des emprunts qui vont prendre fin notamment celui du Centre Culturel.

M. AINE demande si la bonne santé financière de la commune permet d'obtenir des taux d'emprunt préférentiels. M. le Maire précise que non, mais ça permet d'obtenir un emprunt.

Mme PAINEAU regrette de ne pas avoir davantage d'élément de présentation sur la situation financière de la commune. M. le Maire précise que les travaux, les débats ont eu lieu en commission.

Mme PAINEAU exprime des réserves sur les choix réalisés concernant les travaux de voirie.
Débats sur cette question.

Mme PAINEAU quitte la salle du conseil à 21h40.

Après avoir délibéré,

le Conseil municipal approuve le budget primitif 2024.

Vote à bulletin secret : pour : 13 / contre : 2 / abstentions : 1)

réf : 2025-04-019 Budget Village Vacances : approbation compte de gestion / compte administratif 2024

M. le Maire donne lecture du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2024 aux Membres du Conseil Municipal.

Le compte administratif s'arrête de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

- Recette : 35 356.14 €,
- Dépenses : 25 952.12 €,
- Excédent 2024 : 9 404.02 €,
- Excédent de fonctionnement n-1 : 89546.49 €,

Le résultat de fonctionnement de l'année est un excédent de fonctionnement de 98 950.51 €

Section d'investissement :

- Recette : 59 767.79 €,
- Dépenses : 38 584.34 €,
- Excédent 2024 : 21 183.45 €,
- Déficit d'investissement n-1 : -6 090.30 €,

Le résultat d'investissement de l'année est un Excédent d'investissement de 15 093.15 €

Le compte administratif 2024 du budget Village vacances est conforme au compte de gestion de la trésorerie.

Monsieur le Maire se retire. M. CADORET, Adjoint prend la présidence afin de mettre au vote le CA, et le compte de gestion 2024 du budget Village Vacances de la commune.

Après avoir délibéré,

le Conseil municipal approuve le Compte Administratif 2024 et le compte de gestion 2024 du budget Village Vacances.

Vote à mains levées : pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 2

réf : 2025-04-020 Budget Village Vacances : approbation affectation de résultat 2024

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CUMULÉ COMPTE ADMINISTRATIF 2023	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 AU COMPTE 1068 EN 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE COMPTE ADMINISTRATIF 2024	INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATIONS D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE (le cas échéant)	RESTES A RÉALISER	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVEST	- 6 090,30 €		21 183,45 €		17 261,62 0,00	-17 261,62	-2 168,47
FONCT	89 546,49 €	0	9 404,02 €				98 950,51

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	98 950,51
Affectation du résultat :	
Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (c/.1068)	2 168,47
Affectation facultative complémentaire en réserves (c/.1068)	
Total affecté au c/.1068 en 2025 :	2 168,47
Excédent à reporter (ligne 002) en recettes de fonctionnement	96 782,04
Résultat d'investissement à inscrire au budget 2025	
en dépenses au 001 (déficit)	-0,00
en recettes au 001 (excédent)	15 093,15
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, APPROUVE l'affectation de résultat 2024

Vote à mains levées : pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 2

réf : 2025-04-021 Budget Village Vacances : approbation BP 2025

M. le Maire donne lecture du budget primitif 2025 aux membres du Conseil Municipal :

- Section de fonctionnement : 132 138.18 €
- Section d'investissement : 73 017.76 €

Après avoir délibéré,

le Conseil municipal approuve le budget primitif Village Vacances.

Vote à mains levées : pour : 14 / contre : 2 / abstentions : 0

réf : 2025-04-022 Budget Production électricité : Approbation Compte administratif / compte de gestion 2024

M. le Maire donne lecture du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2024 aux Membres du Conseil Municipal.

Le compte administratif s'arrête de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

- Recette : 56 087.72 €,
- Dépenses : 41 249.54 €,
- Excédent 2024 : 14 838.18 €,
- Excédent de fonctionnement de n-1 : 106 088.66 €,

Le résultat de fonctionnement de l'année est **un excédent de fonctionnement de 120 926.84 €**

Section d'investissement :

- Recette : 27 798.00 €,
- Dépenses : 9 389.79 €,
- Excédent 2024 : 18 408.21 €,
- Excédent d'investissement n-1 : 22 454.21 €,

Le résultat d'investissement de l'année est **un Excédent d'investissement de 40 862.42 €**

Le compte administratif 2024 du budget production électricité est conforme au compte de gestion de la trésorerie.

Monsieur le Maire se retire. M. CADORET, adjoint prend la présidence afin de mettre au vote le CA, et le compte de gestion 2024 du budget production électricité.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal

APPROUVE le Compte Administratif et le compte de gestion 2024 du budget Production électricité

Vote à mains levées : pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 2.

réf : 2025-04-023 Budget Production électricité : Approbation affectation de résultat 2024

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CUMULÉ COMPTE ADMINISTRATIF 2023	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 A.U COMPTE 1068 EN 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE COMPTE ADMINISTRATIF 2024	INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATIONS D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE (le cas échéant)	RESTES A RÉALISER	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVEST	22 454,21 €		18 408,21 €		0,00	0,00	40 862,42
FONCT	106 088,66 €	- €	14 838,18 €		0,00		120 926,84

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024	120 926,84
Affectation du résultat :	
Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (c/.1068)	0,00
Affectation facultative complémentaire en réserves (c/.1068)	
Total affecté au c/.1068 en 2025 :	0,00
Excédent à reporter (ligne 002) en recettes de fonctionnement	120 926,84
Résultat d'investissement à inscrire au budget 2025	
en dépenses au 001 (déficit)	-0,00
en recettes au 001 (excédent)	40 862,42
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE l'affectation de résultat 2024 (Vote à mains levées : Pour : 14 / Contre : 00 / Abstention : 02).

réf : 2025-04-024 Budget Production électricité : approbation BP 2025

Après lecture du budget primitif 2025 aux membres du Conseil Municipal :

Section de fonctionnement : 176 266.63 €

Section d'investissement : 661 555.79 €

Après avoir délibéré,

le Conseil municipal approuve le budget primitif (Pour : 14 / Contre : 02 / Abstention : 00).

Vote à mains levées : pour : 14 / contre : 2 / abstentions : 0

réf : 2025-04-025 Budget assainissement : Approbation compte administratif / compte de gestion 2024

M. le Maire donne lecture du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2024 aux Membres du Conseil Municipal,

Le compte administratif s'arrête de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

- Recette : 287 016.38 €,
- Dépenses : 257 031.53 €,
- Excédent 2024 : 29 984.85 €,
- Excédent de fonctionnement de n-1 : 45 007.09 €,

Le résultat de fonctionnement de l'année est **un excédent de fonctionnement de 74 991.94 €**

Section d'investissement :

- Recette : 146 109.18 €,
- Dépenses : 80 289.27 €,
- Excédent 2024 : 65 819.91 €,
- Excédent d'investissement n-1 : 414 854.02 €,

Le résultat d'investissement de l'année est **un excédent d'investissement de 480 673.93 €**

Le compte administratif 2024 du budget assainissement est conforme au compte de gestion de la trésorerie.

Monsieur le Maire se retire. M. CADORET, adjoint prend la présidence afin de mettre au vote le CA, et le compte de gestion 2024 du budget assainissement de la commune.

Après avoir délibéré,

le Conseil municipal approuve le Compte Administratif et le compte de gestion 2024 du budget assainissement (Vote à mains levées : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 3).

réf : 2025-04-026 Budget assainissement : approbation affectation de résultat 2024

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024,							
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,							
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :							
	RÉSULTAT CUMULÉ COMPTE ADMINISTRATIF 2023	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 AU COMPTE 1068 EN 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE COMPTE ADMINISTRATIF 2024	INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATIONS D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE (le cas échéant)	RESTES A RÉALISER	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVEST	414 854,02 €		65 819,91 €		81 625,76 25 172,00	-56 453,76	424 220,17
FONCT	45 007,09 €		29 984,85 €				74 991,94
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)							
Décide d'affecter le résultat comme suit :							
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024							74 991,94
Affectation du résultat :							
Affectation <u>obligatoire</u> à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (c/.1068)							0,00
Affectation <u>facultative</u> complémentaire en réserves (c/.1068)							0,00
Total affecté au c/.1068 en 2025 :							
Excédent à reporter (ligne 002) en recettes de fonctionnement							74 991,94
Résultat d'investissement à inscrire au budget 2025					en dépenses au 001 (déficit)		-0,00
					en recettes au 001 (excédent)		480 673,93
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024							
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement							0,00

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE l'affectation de résultat 2024 (Vote à mains levées : pour : 13 / Contre : 00 / Abstention : 03).

réf : 2025-04-027 Budget assainissement : approbation BP 2025

M. le Maire donne lecture du budget primitif 2025 aux membres du Conseil Municipal :

- Section de fonctionnement : 338 123.66 €
- Section d'investissement : 843 651. 39 €

Après avoir délibéré,

le Conseil municipal approuve le budget primitif (Pour : 13 / Contre : 02 / Abstention : 01).

réf : 2025-04-028 Budget lotissement La Coire : approbation Compte administratif / compte de gestion 2024

M. le Maire donne lecture du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2024 aux membres du Conseil Municipal.

Le compte administratif s'arrête de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

- Recette : 10 325.00 €,
- Dépenses : 10 325.00 €,
- Résultat 2024 : 0 €,
- Déficit de fonctionnement de n-1 : -2 486.50 €,

Le résultat de fonctionnement de l'année est **un déficit de fonctionnement de -2 486.50 €**

Section d'investissement :

- Recette : 10 325.00 €,
- Dépenses : 10 325.00 €,
- Résultat 2024 : 0 €,
- Déficit d'investissement n-1 : -10 325.00 €,

Le résultat d'investissement de l'année est **un déficit d'investissement de - 10 325.00 €**

Le compte administratif 2023 du budget lotissement La Coire est conforme au compte de gestion de la trésorerie.

Monsieur le Maire se retire. M. CADORET, Adjoint prend la présidence afin de mettre au vote le CA, et le compte de gestion du budget Lotissement La Coire 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal

APPROUVE le Compte Administratif et le compte de gestion 2024 du budget Lotissement La Coire (Vote à mains levées : Pour : 16 / Contre : 0 / Abstention : 0)

réf : 2025-04-029 Budget Lotissement La Coire : approbation affectation de résultat 2024

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CUMULÉ COMPTE ADMINISTRATIF 2023	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 AU COMPTE 1068 EN 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE COMPTE ADMINISTRATIF 2024	INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATIONS D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE (le cas échéant)	RESTES A RÉALISER	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVEST	- 10 325,00 €		10 325,00 €		0,00 0,00	0,00	0,00
FONCT	- 2 486,50 €		49 901,50 €				47 415,00

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	47 415,00
Affectation du résultat :	
Affectation <u>obligatoire</u> à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (c/.1068)	0,00
Affectation <u>facultative</u> complémentaire en réserves (c/.1068)	
Total affecté au c/.1068 en 2025 :	0,00
Excédent à reporter (ligne 002) en recettes de fonctionnement	47 415,00
Résultat d'investissement à inscrire au budget 2025	
	en dépenses au 001 (déficit)
	en recettes au 001 (excédent)
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,
APPROUVE l'affectation de résultat 2024 (Pour : 16 / Contre : 00 / Abstention : 00).

réf : 2025-04-030 Budget Lotissement La Coire : approbation BP 2025

M. le Maire donne lecture du budget primitif 2025 aux membres du Conseil Municipal :

- Section de fonctionnement : 107 641.50 €
- Section d'investissement : 60 226.50 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,
APPROUVE le budget primitif budget lotissement La Coire 2025 (Pour : 14 / Contre : 2 / Abstention : 0).

réf : 2025-04-031 2024-04-031 - Vote Taux imposition 2025

Après en avoir délibéré,

les Membres du Conseil municipal décident de voter les taux d'imposition 2025 suivants :

- Taxe foncière bâtie : 38.22 %
- Taxe foncière non-bâties : 37.12 %
- Taxe d'habitation : 19.16 %

Vote à mains levées : pour : 16 / contre : 0 / abstentions : 0

Questions diverses :

Une commission voirie et sécurité va être programmée prochainement. M. GROSBOIS a interpellé M. le Maire concernant des difficultés dans la rue des Etats-Unis

Avancement Projet aménagement Courmesnil

Réunion de rendu avec bureau d'étude le 30 avril.

Le 3 juin une déambulation avec les bureaux d'étude est fixée pour les riverains.

Un questionnaire a été envoyé aux propriétaires et / ou locataires des habitations concernés par les nouveaux aménagements afin de connaître leur position sur la végétalisation en pied de mur.

M. AINE demande si on a un retour des tests d'imperméabilité. M. le Maire précise que les résultats ne vont pas tarder.

M. le Maire précise qu'il semble envisageable de valider les marchés de travaux en septembre, pour un démarrage en novembre.

Etude Moulin

Pas de retour à ce jour de l'étude diagnostique structure du Moulin.

Séance levée à 22h45

En Mairie, le 16/05/2025

Le Maire
Anthony MUSSARD

